

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme VANDE BOSSCHE - BAYET demeurant Zendelingenstraat 3 à 3191 Hever.

Le terrain concerné est situé Avenue de la Briqueterie, 34 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°12R6.

Le projet consiste en la rénovation d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le gabarit reste inchangé (R+toit), avec une hauteur sous corniche du volume principal de 2m00 environ pour le volume principal sur la façade avant et arrière et de 4m63 en partie centrale sur la façade arrière depuis le niveau du rez-de-chaussée ;
- Les modifications du bâtiment concernent principalement :
  - Le changement des châssis bois par des châssis aluminium ;
  - La modification de certaines des baies existantes ;
  - La réorganisation du rez-de-chaussée avec l'ouverture des pièces ;
  - Le réaménagement des abords ;
  - La rehausse de la toiture ;
- Les matériaux projetés : un parement en brique terre-cuite peinte en blanc ; une toiture en terre cuite de ton gris anthracite (RAL 7016) ; des gouttières et descentes d'eau en zinc ; des menuiseries extérieures en aluminium de teinte gris anthracite (RAL 7016) ; des seuils et appuis en pierre bleue.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte de l'article 3 de l'annexe II : la hauteur entre le niveau normal du sol et la corniche est supérieure à 4m00 en façade arrière.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 au 26 juin 2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 31 mai 2024